

P R O F I L
DE L'INDUSTRIE

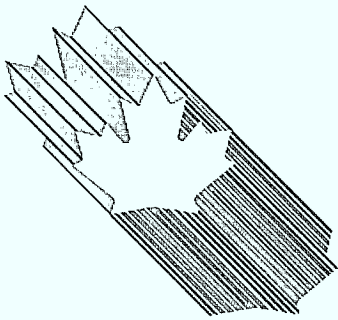


Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

Meunerie

Canada



P R O F I L DE L'INDUSTRIE MEUNERIE

1988

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution actuelle des échanges commerciaux et leur dynamique, l'industrie canadienne, pour survivre et prospérer, se doit de soutenir la concurrence internationale. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents qui sont des évaluations sommaires de la compétitivité de certains secteurs industriels. Ces évaluations tiennent compte de facteurs clés, dont l'application des techniques de pointe, et des changements qui surviendront dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ces profils ont été préparés en consultation avec les secteurs industriels visés.

Cette série est publiée au moment même où des dispositions sont prises pour créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, fusion du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ces documents seront mis à jour régulièrement et feront partie des publications du nouveau ministère. Je souhaite que ces profils soient utiles à tous ceux que l'expansion industrielle du Canada intéresse et qu'ils servent de base aux discussions sur l'évolution, les perspectives et l'orientation stratégique de l'industrie.

Ministre

1. Structure et rendement

Structure

La meunerie, ou industrie de la fabrication des farines, regroupe les entreprises dont l'activité principale est le broyage, en farine brute ou fine, du blé et d'autres céréales comme le maïs et l'avoine ainsi que, dans une moindre mesure, la préparation de divers mélanges à base de farine. Au Canada, on trouve dans ce secteur des entreprises à intégration verticale, dans certains cas, par le biais de la propriété. Cette industrie, qui est étroitement liée à celles de la boulangerie et de la pâtisserie, de la fabrication de biscuits et de céréales à déjeuner, utilise, dans l'ensemble, plus de 50 p. 100 de tous les produits céréaliers transformés, destinés à la consommation. La meunerie fournit un marché pour environ 10 p. 100 de la production canadienne de blé et influe sur le système de manutention et d'entreposage des céréales. La farine est surtout produite pour le marché intérieur. Le blé non moulu, soit environ 90 p. 100 de la production, est destiné à l'exportation.

La production de ce secteur s'est progressivement accrue au cours des 15 dernières années. La production de farine de blé est passée de 1,7 million de tonnes en 1973-1974 à environ 2,4 millions en 1986. Cette année-là, la valeur de la production était estimée à 825 millions de dollars.

Les blés cultivés dans l'ouest du Canada sont surtout des blés durs (grain dur à teneur en protéines relativement élevée) qui s'emploient surtout dans la fabrication du pain. Le blé dit « durum », cultivé également dans cette région, est un blé à haute teneur en protéines et sert à la fabrication des pâtes alimentaires. Le blé tendre, cultivé surtout en Ontario, a une teneur en protéines moins élevée et convient aux farines à boulangerie et à pâtisserie. Les blés moulus au Canada sont à 82 p. 100 des blés durs, à 12 p. 100 des blés tendres et à 6 p. 100 du blé durum.

À l'heure actuelle, le Canada compte 38 minoteries en activité, dont les filiales de plusieurs multinationales ainsi que deux minoteries intégrées à des usines de fabrication de pâtes alimentaires et de céréales à déjeuner. Les trois plus importantes sociétés meunières exploitent 13 minoteries et assurent environ 75 p. 100 de la production canadienne. Deux d'entre elles, qui sont de propriété étrangère, exploitent 12 minoteries.

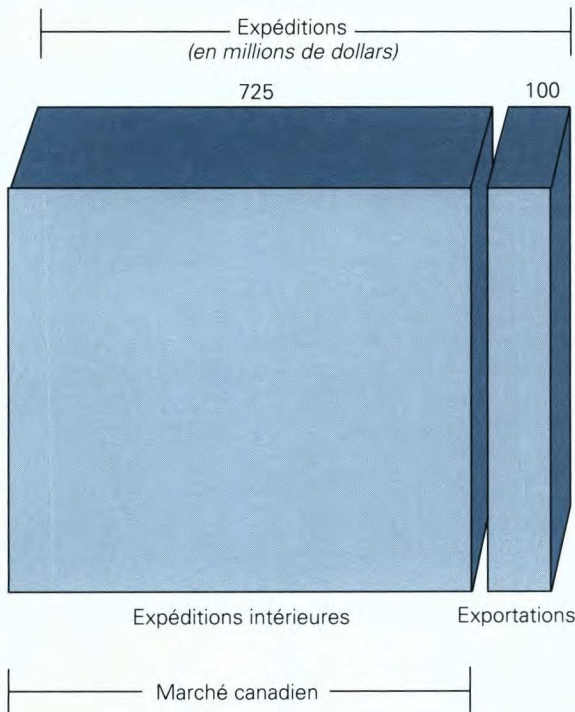
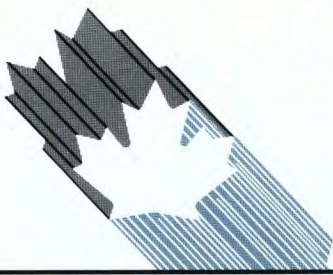
La meunerie canadienne emploie au total 3 000 personnes. Elle présente un caractère régional marqué, avec 40 p. 100 des emplois en Ontario. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la capacité de mouture a connu une hausse lente mais constante dans l'est du Canada et une baisse dans l'Ouest. Cette évolution s'explique par la fermeture des vieilles minoteries de l'Ouest, construites au début du siècle pour approvisionner des marchés d'exportation désormais disparus. Aujourd'hui, ce sont l'Ontario et le Québec qui regroupent 70 p. 100 de la capacité de meunerie du pays.

Canada



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada



1986 - Exportations et expéditions intérieures*.

* Les importations, qui ont été estimées à 4 millions de dollars, représentent moins de 1 p. 100 du marché canadien.

La meunerie est une industrie très réglementée. Tous les établissements fonctionnent en vertu de permis émis par Agriculture Canada. De plus, la Commission canadienne des grains (CCG) a pour mandat d'inspecter les installations et la Commission canadienne du blé (CCB), pour sa part, contrôle les stocks de grains destinés aux minoteries et fixe les prix. En raison des restrictions imposées à l'importation du blé et à l'importation en vrac des produits dérivés, le marché du blé est un marché fermé. Le marché de détail a néanmoins connu une augmentation des importations de pâtes alimentaires et de produits de boulangerie - pâtisserie à la suite de la hausse marquée des prix canadiens du blé, alors que les cours internationaux baissaient. Cette situation se remarque surtout en Colombie-Britannique où, à Vancouver, la part des importations américaines sur le marché du pain est estimée à 20 p. 100.

En 1986, les exportations de farine de blé et de produits dérivés atteignaient 303 000 tonnes, soit 100 millions de dollars. La part canadienne du marché international est passée d'environ 20 p. 100, au début des années 70, à moins de 5 p. 100 aujourd'hui.

Cette situation s'explique ainsi : les marchés canadiens plus anciens ont accru leur capacité de minoterie alors que les États-Unis et la CEE dominent tous les marchés d'exportation en raison de leurs programmes de subventions et de soutien à l'exportation. De ce fait, le seul marché commercial d'exportation du Canada, celui vers Cuba, est constamment menacé; les exportations pourraient alors chuter de 60 p. 100 et se limiter aux exportations sous forme d'aide alimentaire.

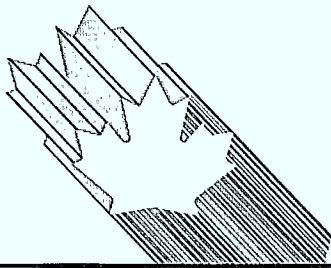
Rendement

Le déclin des exportations et la baisse de la consommation de farine par personne ont entraîné, depuis 1973, de sérieux changements. Le nombre des sociétés a diminué et, dans l'Ouest, quelques grandes installations vieillies ont dû fermer leurs portes. L'expansion de minoteries plus modernes a toutefois compensé ces fermetures, évitant des répercussions importantes sur le nombre des emplois et le volume des expéditions.

Tout au long des années 80, les minoteries canadiennes ont fonctionné à 75 p. 100 de leur capacité optimale, soit 3 équipes par jour, 6 jours par semaine. Cette sous-utilisation chronique est plus marquée dans l'Ouest et traduit l'érosion constante des marchés internationaux pour la farine commerciale canadienne. Cette érosion est due aux subventions à l'exportation de la CEE, à la hausse de la capacité de minoterie de certains marchés plus anciens et à la baisse des prestations pour l'achat de farine dans les programmes d'aide alimentaire. Aux cours des dernières années, l'industrie américaine a réussi à maintenir le taux d'utilisation de sa capacité entre 85 et 95 p. 100 grâce aux subventions à l'exportation et aux programmes d'aide alimentaire.

Plusieurs minoteries canadiennes sont anciennes mais encore rentables. Leur coût en immobilisations est depuis longtemps amorti, à l'exception des récentes améliorations au chapitre de la manutention. Pour être rentable, l'exploitation n'a donc qu'à recouvrer ses frais variables. Les bénéfices de cette industrie sont néanmoins trop faibles pour que le rendement de l'actif permette le remplacement de capital et la modernisation.

Ces dernières années, plusieurs sociétés importantes ont entrepris de se diversifier dans le secteur alimentaire, mélanges à pâtisserie et à boulangerie par exemple, afin de compenser la baisse de la demande de farine.



2. Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Dans le secteur de la meunerie, la compétitivité internationale exige des matières premières de qualité à coût concurrentiel (le blé représentant 75 p. 100 de la valeur de la farine), une technique avancée de mouture, la possibilité de réaliser des économies d'échelle ainsi qu'un système de transport bien ramifié et moderne. Le blé de qualité supérieure à haute teneur en protéines est très recherché. Cependant, les progrès des techniques de mouture permettent de produire une farine de bonne qualité à partir d'un blé à teneur moindre en protéines. La meunerie est une activité capitalistique où des économies d'échelle sont possibles.

La meunerie canadienne est protégée de la concurrence des importations par la CCB qui contrôle les importations de céréales au Canada. En vertu de ce système, l'importation de farine et de blé ne se fait que dans des circonstances exceptionnelles. En raison de ce contrôle et de la concurrence des exportations subventionnées, la meunerie dessert surtout le marché intérieur, à l'exception de quelques ventes à l'étranger surtout dans le domaine de l'aide alimentaire. Ce marché intérieur de faible envergure exige des minoteries qu'elles répondent à des besoins particuliers et mise sur la polyvalence de cette industrie pour rester actif. Les meuniers canadiens ont également accès à un approvisionnement en blé de haute qualité qui produit une farine de bonne qualité.

En raison du rôle passé du Canada comme principal exportateur de farine, la meunerie canadienne est en mesure de remplir d'importants contrats d'exportation. Elle bénéficie de taux favorables de transport des marchandises qui s'appliquent, d'une part, au transport ferroviaire du blé et de la farine d'ouest en est et, d'autre part, aux exportations qui se font à partir des ports. La *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* garantit des cours inférieurs aux cours commerciaux sur la farine expédiée des Prairies vers Thunder Bay ou Vancouver. Les cours de « l'est de Buffalo et de l'Atlantique » garantissent des avantages semblables pour les expéditions de farine de Thunder Bay vers les centres d'exportations de l'est du Canada. A cela s'ajoute l'aide financière accordée, afin de compenser les coûts de mouture de la farine destinée à l'exportation.

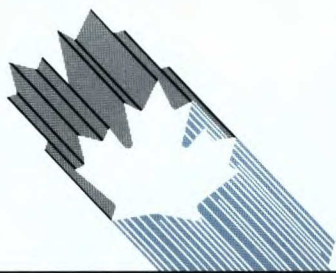
La protection du marché intérieur a amené la meunerie canadienne à se développer un peu à l'écart du marché international. La technologie en usage convient à son marché très diversifié. Vu la faible envergure de ce marché, les meuniers canadiens ne peuvent tirer parti d'une production trop spécialisée et des économies d'échelle qui sont à la portée des meuniers américains.

Ces derniers ont également un plus grand choix d'espèces de blé. En raison du contrôle des importations, les meuniers canadiens sont obligés d'acheter leur blé auprès de la CCB et de la Commission ontarienne de commercialisation du blé à des prix bien supérieurs aux cours mondiaux. La variété des matières premières ainsi que des prix plus avantageux procurent aux meuniers américains des avantages au chapitre des coûts. Le prix intérieur élevé a rendu les utilisateurs canadiens de farine très vulnérables à la concurrence étrangère et a indirectement eu des répercussions sur le marché intérieur de la farine. En 1988, la nouvelle politique de prix du blé permettra aux meuniers canadiens de s'approvisionner à des prix semblables à ceux payés par leurs concurrents américains.

Dans certains pays d'Europe de l'Ouest, surtout en Grande-Bretagne et en Suisse, la meunerie s'est convertie aux systèmes électroniques de contrôle des procédés de fabrication à un point tel que les minoteries peuvent fonctionner presque sans main-d'œuvre pendant de longues périodes. Les minoteries canadiennes ont commencé à faire de même, mais des installations entièrement automatisées, typiques de l'industrie européenne plus spécialisée, ne sont pas encore en service. Les investissements canadiens dans ce domaine sont réduits en raison des faibles taux de rentabilité et de spécialisation de l'industrie. Outre les économies de main-d'œuvre, l'automatisation du contrôle des procédés de fabrication peut améliorer la stabilité de ce secteur.

Les industries canadienne et européenne diffèrent également en raison du taux de conversion du blé, généralement supérieur en Europe. Ce taux améliore la rentabilité de la meunerie, car il augmente la proportion de farine obtenue dans la mouture, telles la farine à haute valeur et les moutures à valeur moindre. Le marché canadien, très diversifié, exige des meuniers qu'ils divisent leurs séries de production, ce qui limite le taux de rendement. Le genre de blé moulu, les techniques utilisées et la nature du marché influent également sur le taux de conversion.

Le contrôle actuel des importations et l'existence d'organismes centraux de ventes empêchent les meuniers canadiens de faire preuve de compétences, notamment dans le commerce et l'approvisionnement, considérées comme essentielles aux États-Unis et ailleurs. Ainsi, les meuniers américains achètent leur blé à découvert à la bourse. Au Canada, il n'y a pas de bourse pour la farine à pain. Les meuniers s'approvisionnent donc directement auprès des organismes centraux, comme la CCB, aux prix prescrits par ces organismes et en fonction de la politique officielle du prix du blé.



Facteurs liés au commerce

Au Canada, le tarif en vigueur pour la farine est de 50 ¢ le baril, soit environ 200 livres. Les tarifs qui frappent les mélanges à boulangerie et à pâtisserie varient de 7,5 à 10 p. 100 de la valeur. Le tarif américain appliqué à la farine est de 52 ¢ les 100 livres et celui qui frappe les mélanges est de 10 p. 100 de la valeur. La CEE impose sur la farine un système de droits variables qui couvre l'écart entre le prix de la farine importée et le prix intérieur plus élevé.

Cependant, les tarifs ont une incidence négligeable sur le commerce mondial de la farine. Des barrières non douanières comme les permis d'importation, le commerce d'État et les subventions à l'exportation jouent un rôle plus important sur la sélection des marchés et des fournisseurs.

La meunerie canadienne est à l'abri des importations de la plupart des produits dérivés du blé, de l'orge et de l'avoine, en raison des limites à l'importation définies par la CCB. Même si la Commission a également le droit de limiter les importations, certains produits retransformés à base de farine, prêts à être vendus au détail en paquet, ne sont pas soumis à ce contrôle.

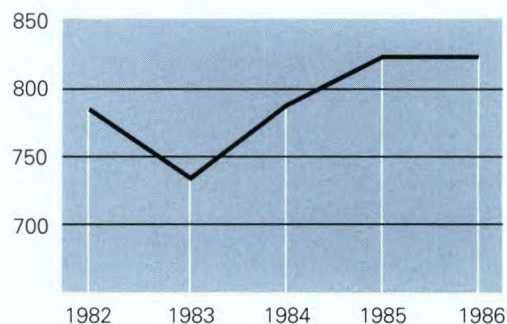
Les États-Unis comme la CEE subventionnent leurs exportations de farine. Toutefois, dans d'autres pays, les barrières non douanières les plus importantes sont les limites à l'importation par le biais de permis ou d'une politique officielle d'achat afin de protéger les minoteries locales.

Deux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis auront un effet important sur la meunerie. Il s'agit de l'élimination d'ici 10 ans des tarifs imposés sur la farine de blé, les mélanges à pâtisserie et à boulangerie et les produits dérivés de la farine, ainsi que de l'abolition des permis d'importation pour le blé, l'avoine, l'orge et leurs dérivés dès que les politiques américaine et canadienne de soutien aux producteurs auront atteint la parité.

Facteurs technologiques

Les derniers progrès techniques dans la meunerie, conjugués à ceux dont il a déjà été question, portent sur les transformations qui suivent la mouture et le mélange des farines pour répondre aux besoins précis des utilisateurs. Dans la plupart des opérations, les vitamines ou les additifs comme ceux qui servent à décolorer ou à conditionner la pâte sont incorporés électroniquement avant l'emballage, l'entreposage et l'expédition. Dans les opérations plus complexes, les meuniers incorporent à la farine toute une variété d'ingrédients pour obtenir divers mélanges à pain ainsi que des produits de boulangerie et de pâtisserie, d'usage domestique ou commercial. Ces mélanges peuvent faire augmenter les bénéfices et réduire dans les minoteries l'utilisation de grandes quantités de blé de qualité supérieure, plus coûteux.

Expéditions*



Expéditions — (en millions de dollars)

* Estimations seulement pour 1986.

3. Évolution de l'environnement

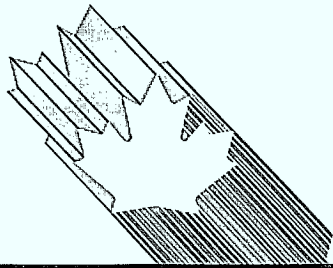
Au Canada, la meunerie est soumise à de nombreux règlements et très peu de changements sont prévus.

Le marché de la consommation pour la farine en sac ou à usage domestique semble rester stagnant. La demande intérieure totale continuera à dépendre de l'essor démographique ainsi que de la baisse de la consommation par personne, elle-même reliée à la hausse constante des prix.

Les progrès des techniques de boulangerie permettent d'utiliser un blé moins coûteux dans la confection du pain. Les agriculteurs canadiens sont donc plus intéressés à produire un blé à teneur moindre en protéines et à rendement plus élevé. La disponibilité plus grande de ce type de blé pourrait influencer sur la compétitivité de la meunerie.

Toute hausse de la demande de farine ne pourra provenir que d'une plus grande utilisation de farines et de produits dérivés, tels que les féculés et les glutens, par l'industrie alimentaire. Cela ne sera possible que si les prix canadiens de la farine et des produits dérivés permettent aux manufacturiers canadiens d'aliments retransformés, comme les pâtes alimentaires et les mélanges à boulangerie et à pâtisserie, de soutenir la concurrence étrangère. La nouvelle politique de prix du blé est un facteur déterminant qui permettra aux meuniers canadiens de s'approvisionner en blé à un prix semblable à celui payé par les meuniers américains.

Les États-Unis et la CEE continueront de dominer le marché des exportations de produits céréaliers transformés tant qu'ils jouiront de subventions et d'excellentes conditions de crédit à l'exportation.



Pour la meunerie, le marché de l'aide alimentaire prend de plus en plus d'importance à mesure que s'intensifie la concurrence des subventions sur le marché des exportations. Parallèlement, la capacité meunière des pays en développement devrait continuer à s'accroître, modifiant ainsi sur les marchés d'exportation la demande pour les matières premières plutôt que pour les produits transformés. Cette tendance devrait alors entraîner une diminution de la demande de farine dans le cadre des programmes internationaux d'aide alimentaire.

Les répercussions de l'Accord sur le rendement de la meunerie devraient se produire en deux étapes. D'une part, l'élimination des tarifs sur les produits dérivés de la farine, malgré le maintien du contrôle des importations de blé et de farine; d'autre part, l'élimination de ces contrôles lorsque les programmes américains et canadiens de soutien auront atteint la parité, permettant ainsi de supprimer les permis nécessaires à l'importation de la farine au Canada.

L'élimination des tarifs sur les produits à base de farine obligera leurs fabricants à rechercher une farine à un prix considérablement réduit afin de soutenir la concurrence avec les fabricants américains. Au cours de cette première étape, le sort de la meunerie canadienne dépendra donc de la compétitivité et de la productivité des installations.

Lorsque le soutien à la production atteindra la parité* — s'il l'atteint — et que les permis d'importation du blé et de la farine seront supprimés, les meuniers canadiens devront faire face à la concurrence directe des importations de farine en provenance des États-Unis. Ils gagneront cependant l'accès au blé américain. L'excédent américain de capacité de production pourrait être redirigé vers le marché canadien à partir de régions voisines de grands centres canadiens, comme celle de Buffalo. Dans un tel contexte, les minoteries canadiennes pourraient adopter une technologie similaire à celle qu'utilisent certaines minoteries européennes pour améliorer leur productivité. La meunerie a aussi reconnu que, pour tirer parti de l'accès au blé américain, elle devra acquérir des compétences dans le domaine boursier.

Cette vision à long terme laisse prévoir que les secteurs de cette industrie qui manqueraient de ressources financières pour améliorer leurs techniques pourraient connaître des changements et des fermetures. Les grandes minoteries pourraient rester concurrentielles, même si elles devaient passer par une étape d'adaptation et de consolidation. La compétitivité des petites minoteries serait proportionnelle à leur capacité de se trouver des créneaux comme la farine de blé entier ou la farine moulue à la meule.

* Les subventions accordées aux producteurs américains de blé sont bien supérieures à celles qui sont versées aux producteurs canadiens.

Selon ce schéma, il est probable que certaines minoteries américaines s'emparent d'une partie du marché canadien, mais que l'industrie canadienne se spécialise encore plus pour répondre aux besoins de secteurs d'exportation soigneusement choisis aux États-Unis. Pour profiter des occasions offertes sur un marché plus concurrentiel, la spécialisation jouera donc un rôle déterminant. Chez les multinationales, des changements de propriété ou de gamme de produits sont aussi prévisibles.

4. Évaluation de la compétitivité

La meunerie canadienne ne fait face à aucune concurrence internationale directe sur le marché intérieur. Sa compétitivité sur ce marché a donc été érodée par les prix élevés du blé et l'importation sans permis de produits transformés à base de farine pour la vente au détail. Cette industrie n'est pas compétitive sur les marchés d'exportation en raison des subventions directes à l'exportation accordées à ses concurrents.

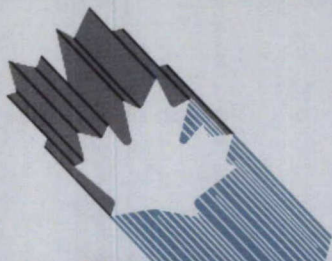
Aussi longtemps qu'il existera un contrôle des importations de farine et de produits dérivés, l'élimination des tarifs sur ces produits en vertu de l'Accord n'aura que très peu de répercussions sur la meunerie. De plus, l'élimination des tarifs sera compensée par les modifications apportées à la politique du blé canadien.

Lorsqu'en vertu de l'Accord les importations se feront librement, la meunerie avec sa structure actuelle ne sera pas compétitive. Dans une telle conjoncture, elle sera tenue de s'adapter, de se spécialiser et de moderniser sa technologie pour accroître son efficacité.

Pour de plus amples renseignements sur ce dossier, s'adresser à :

Industries des services
et des biens de consommation
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Meunerie
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 954-2924



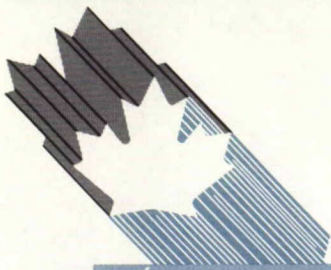
PRINCIPALES STATISTIQUES

CTI 1051 (1980)

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Établissements	48	41	36	35	39	38
Emplois	— environ 3 000 —					
Expéditions** (en milliers de tonnes)	227*	785	741	786	825	825*
	1 649	2 380	2 319	2 420	2 400*	2 400*

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations** (en milliers de tonnes)	48	129	128	177	120	100
	423	308	303	434	274	303
Expéditions intérieures**	179	656	613	609	705	725
Importations**	1	3	3	4	4	4
Marché intérieur**	180	659	616	613	709	729
Exportations (en % des expéditions)	21	16	17	23	15	12
Part canadienne du marché international (ventes commerciales estimées)	15	9	5	11	8	8
Source des importations (en %)			É.-U.	CEE	Asie	Autres
		1981				
		1982				
		1983				
		1984				
		1985				
		1986				
			minime, dû au contrôle des importations.			
Destination des exportations (en %)			É.-U.	CEE	Asie	Autres
		1981	—	—	1	99
		1982	1	—	17	82
		1983	1	—	9	90
		1984	1	—	28	71
		1985	2	—	14	84
		1986	2	—	18	80

**RÉPARTITION RÉGIONALE — Moyenne des 3 dernières années**

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
Établissements (en %)	2,0	13,0	53,0	30,0	2,0
Emplois (en %)	2,0	27,0	46,0	24,9	0,1
Expéditions (en %)	3,0	25,0	44,0	27,7	0,3

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Propriété	Emplacement
Maple Leaf Mills Ltd.	britannique	Toronto, Montréal, Calgary, Port Colborne (Ontario)
Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.	canadienne	Montréal, Midland, Winnipeg, Medicine Hat, Strathroy (Ontario)
Robin Hood Multifoods Ltd.	américaine	Montréal, Saskatoon, Port Colborne
Dover Mills Ltd.	canadienne	Halifax, Cambridge (Ontario)

* Estimations.

** Les montants indiqués sont exprimés en millions de dollars.

Bureaux régionaux



Terre-Neuve

Parsons Building
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4053

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
134, rue Kent
bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400

Nouvelle-Écosse

1496, rue Lower Water
C.P. 940, succ. M
HALIFAX
(Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-2018

Nouveau-Brunswick

770, rue Main
C.P. 1210
MONCTON
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-6400

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria
bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185

Ontario

Dominion Public Building
1, rue Front ouest
4^e étage
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5000

Manitoba

330, avenue Portage

Colombie-Britannique

Scotia Tower
9^e étage, bureau 900
C.P. 11610
650, rue Georgia ouest
VANCOUVER
(Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-0434

Yukon

108, rue Lambert
bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655

Territoires du Nord-Ouest

in Building
6100
NIFE
du Nord-Ouest)
320-8568

DATE DUE			

QUEEN HD 9505 .C3 I5 F9 1988
Canada. Industry, Science an
Flour milling : industry pro

Pour obtenir des exemplaires de ce profil, s'adresser au :

Centre des entreprises
Direction générale des communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 995-5771